

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 16/11/2016

Date d'affichage : 17/11/2016

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du jeudi 24 novembre 2016**

L'an deux mille seize et le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire,

**PRESENTS** : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS** : Gaëtan MULLER à Marc-Etienne LANSADÉ / Manuel REQUIN à Eric MASSON / Patricia PENCHENAT à Audrey TROIN / Carole RUIZ à Michel DALLARI

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire informe que par lettre en date du 14 octobre 2016 Madame Marie-Ly GARCIA a présenté sa démission de son poste de conseillère municipale.

Conformément à la réglementation, la suivante de cette liste, Mademoiselle Sarah BAGUR, a été appelée pour remplacer la conseillère démissionnaire.

Madame Sarah BAGUR n'a pas souhaité siéger au Conseil Municipal.

Conformément à la réglementation, le suivant de cette liste, Monsieur Manuel REQUIN, a été appelé pour la remplacer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-4 ;

Vu le Code Electoral, notamment l'article L 270 ;

Considérant que Madame Marie-Ly GARCIA a démissionné de son poste de conseillère municipale ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur Manuel REQUIN au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Manuel REQUIN.

Le Maire,

Marc Étienne LANSADÉ

